FLASH Saint-Martin-des-Champs

BOMM KELEIER Sant-Martin-War-Ar-Maez

N°454

Informations Municipales

20 juin 2016

DANS CE NUMERO

L'actualité p.2

- Faire du vélo…en bus !
- Mettre à jour sa carte d'identité
- Tarifs Première Nécessité Electricité
- Information sur la balsamine
- Visionnage de la voie publique par les particuliers

Culture p.3

- Médiathèque
- Ecole maternelle du Gouélou
- Local jeunes de Kerdeoser
- Ticket Sport
- L'apprentissage recrute

Vie associative p.4

- ASSM Pétanque loisir
- la Saint Martinoise
- Don du sang
- Amicale des retraités
- A travers champs
- Permanences du CIDFF
- Ligue contre le cancer
- AVIAM Bretagne Grand-Ouest

AGENDA

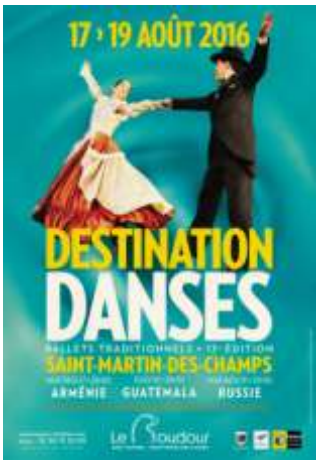
Lundi 27 juin : sortie pique-nique à Carantec « à travers Champs »

Samedi 2 juillet : journée jeux - médiathèque

6, 7, 8 juillet : don du sang – Le Roudour

Jeudi 14 juillet : course pédestre La Saint Martinoise

FESTIVAL DESTINATION DANSES



La 13e édition du Festival de Danses Traditionnelles se déroulera au Roudour, du 17 au 19 août à 20h30.

Mercredi 17 août – L'Arménie
Jeudi 18 août – Le Guatemala
Vendredi 19 août – La Russie

INFORMATION BILLETTERIE

Le guichet du Roudour sera fermé pour la période estivale, du 11 juillet au 8 août.

La réouverture aura lieu le mardi 9 août à 13h00/

Pendant la fermeture estivale, la billetterie reste disponible sur www.espace-roudour.com et dans les magasins Leclerc (*sauf le pass', et avec frais de location).*

COURSE PEDESTRE LA SAINT-MARTINOISE Jeudi 14 juillet



Il est encore temps de s'inscrire pour cet évènement festif et sportif qui rythme le jour de la Fête Nationale à Saint-Martin-des-Champs.

Deux courses sont prévues : celle de 7,5 km, départ à 9h30 ; et celle de 15 km, départ à 10h15, cette dernière comptant pour le «Challenge de l'Elorn», sans oublier les animations pour enfants.

L'inscription peut être faite :

- en ligne dès à présent sur www.elornchallenge.com (**8€**, ou 9€ le jour de la course)

- durant les permanences au club house de foot : mardi 12 juillet et mercredi 13 juillet (10h-12h, 17h-19h).

Renseignements par téléphone au 02 98 88 58 57

Le prochain Flash de Saint-Martin-des-Champs sera distribué **le 29 août**. En juillet, un numéro du **St Martinform** sera proposé à la population.

Les élus et le personnel de la mairie de Saint-Martin-des-Champs vous souhaitent donc un très bon été et de belles vacances !

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS - Place de la Barrière - CS 77832 - 29678 MORLAIX Cedex
Tél. 02.98.62.06.47 - Fax 02.98.88.33.32 - email : mairie@ville-stmartin29.fr - www.ville-st-martin29.fr

Conception : Service communication

FAIRE DU VELO… EN BUS !

Du 6 juillet au 31 aout 2016, vous pouvez embarquer gratuitement votre vélo à bord de certaines lignes de cars du réseau Penn-ar-Bed. Les lignes proposées desservent la vélo-route du littoral, les voies vertes et les anciennes voies ferrées aménagées.
Sur Morlaix, l'offre d'embarquement des vélos se fait uniquement sur la ligne 36, en direction de Carhaix. Pour faciliter votre recherche, saisissez « vélo » dans la rubrique « Horaires – Ligne » sur le site viaoo29.fr. Vous obtiendrez toutes les lignes concernées par ce dispositif avec les communes de montée et de descente, ainsi que les horaires.
Réservez l'embarquement de votre vélo au 02 98 90 88 89 au plus tard la veille de votre départ jusqu'à 17h. La réservation est conseillée et s'effectue dans la limite des places disponibles (8 places). Le jour de votre départ, arrivez 15 minutes avant l'horaire et accrochez votre vélo au rack à l'arrière du car.

TARIFS PREMIERE NECESSITE ELECTRICITE

Le tarif de Première Nécessité (TPN) pour l'électricité permet de profiter d'une réduction sur chaque facture, en tant que titulaire d'un contrat individuel. Le montant de ces réductions varie en fonction de la composition du foyer et des équipements. Concrètement, la réduction forfaitaire annuelle peut aller **jusqu'à 140€** TTC.

Pour accéder à ce tarif social, il faut que les ressources ne dépassent pas le plafond donnant droit à la CMU-C ou au Revenu Fiscal de Référence. Il faut faire valoir ses droits auprès de son organisme d'assurance maladie (CNAM, RSI, MSA…).

INFORMATION SUR LA BALSAMINE

Une nouvelle ennemie de la biodiversité envahit les berges de nos cours d'eau : La Balsamine de l'Himalaya. Originaire de l'Himalaya, la Balsamine a été introduite en Europe au 20e siècle comme plante ornementale. Elle a adopté un caractère invasif depuis une cinquantaine d'années et a fait son apparition sur les bords du Queffleuth et du Jarlot-Troromorgant depuis quelques années.

Les plants présents au bord de ces cours d'eau se sont « évadés » des jardins. Arrivé à maturité, le fruit de la Balsamine explose et ses graines sont projetées à plusieurs mètres de la plante. Celles tombant dans la rivière sont redéposées en aval, et c'est ainsi que les berges d'un cours d'eau entier sont rapidement envahies.

Il est urgent de lutter contre l'implantation de la Balsamine au bord de nos cours d'eau, cette espèce nuisant gravement à la flore naturellement présente.

A FAIRE : vous pouvez arracher les plants sauvages présents au bord des cours d'eau avant la montée en graine fin juillet (les plants arrachés peuvent être laissés sur place).
A NE PAS FAIRE : ne déposez pas de déchets de jardin contaminés par des graines de balsamine dans les milieux naturels.

Nous avons besoin de vous pour connaître la localisation des sites envahis : il est indispensable d'informer le syndicat dès que vous constatez la présence de cette plante au bord d'un cours d'eau.

Contact : Yann Larhantec, Syndicat mixte du Trégor, 02 98 15 15 15.

METTRE A JOUR SA CARTE D'IDENTITE

Une pièce d'identité en cours de validité est obligatoire pour certains actes de la vie quotidienne : examens scolaires et universitaires, voyages, formalités…

La carte nationale d'identité est un justificatif officiel d'identité. Depuis le 1er janvier 2014, sa durée de validité est passée de 10 ans à 15 ans pour les personnes majeures.

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :
- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures ;
- les cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière.

La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée. En cas de questions ou pour tous renseignements concernant les pièces à fournir pour renouveler votre carte nationale d'identité, vous pouvez contacter les services de la mairie.

Nous vous recommandons de bien vouloir anticiper le renouvellement de votre titre d'identité car le délai d'instruction des dossiers en sous-préfecture peut augmenter de manière significative à l'approche des vacances d'été.

VISIONNAGE DE LA VOIE PUBLIQUE PAR LES PARTICULIERS

La préfecture rappelle la réglementation en vigueur concernant l'installation par des particuliers de dispositifs de vidéo-protection à domicile.
Les particuliers ont la faculté de filmer à l'intérieur de leur propriété sans accord du préfet. Elles doivent toutefois en informer les personnes travaillant à leur service.
Sauf cas exceptionnel relevant d'une exposition particulière à la menace terroriste, il est strictement interdit de filmer en dehors du périmètre de la propriété. Tout visionnage de la voie publique ou de tout élément de voisinage est illégal et passible de sanctions

Ainsi l'article L.254-1 du code de la sécurité intérieure dispose que le fait d'installer un système de vidéo-protection ou de la maintenir sans autorisation, de procéder à des enregistrements de vidéo-protection sans autorisation, de ne pas les détruire dans le délai prévu, de les falsifier, d'entraver l'action de la commission départementale de vidéo-protection, de faire accéder des personnes non habilitées aux images ou d'utiliser ces images à d'autres fins que celles pour lesquelles elles sont autorisées est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000€ d'amende

État civil

NAISSANCES – Julia GOURRONC, née le 25 mai 2016 à Morlaix.

DÉCÈS – Guillaume MADEC, 43 ans, domicilié au Penquer. Denise MARZIN, veuve OLLIVIER, 95 ans, domiciliée à Keriven. Andrée REIFF, veuve LOZACH, 92 ans, domiciliée 12, allée Saint-François. Gilles BLANES, 52 ans, domicilié 7, route de Saint-Germain. Chantal SIMON, 53 ans, domiciliée 12, rue Villiers de l'Isle Adam. Yvon QUIDELLEUR, 81 ans, domicilié 22, impasse Jules Massenet. Yvonne CORVÉ née GÉRON, 88 ans, domiciliée 74, allée Saint-François.

MEDIATHEQUE : ANIMATIONS JUILLET

Samedi 2 juillet : journée jeux, de 10h à 17h. Les jeux de plateau, de carte et les jeux vidéo sont de sortie, pour le plaisir des jeunes et des familles. Gratuit, ouvert à tous sans inscription.
Mardi 12 juillet : tournoi de jeu vidéo (14h-17h). Matches 1 contre 1 de 4 minutes, sur le jeu Fifa 15 (Playstation 4). Places limitées, sur réservation au 02.98.15.20.90
Mercredi 13 juillet : séance de cinéma, pour les enfants de 7 à 14 ans. Sur inscription, au 02.98.15.20.90

LOCAL JEUNES DE KERDEOSER

Comme à chaque période de vacances scolaires, les jeunes adhérents du Local vont pouvoir participer à de nombreuses activités pendant les mois de juillet et août 2016 : accrobranche, veillées, paintball, ateliers créatifs, sports, via ferrata, jeux vidéo, ateliers culinaires, récré des 3 curés…
Les inscriptions peuvent se faire dès à présent en contactant les animatrices du Local. Les dossiers d'inscription et les adhésions sont à renouveler début juillet pour la période 2016-2017.

Le Local Jeunes sera fermé du mardi 16 août au samedi 27 août inclus.

TICKET SPORT

Le Ticket Sport est ouvert aux jeunes de 8 à 18 ans. Pour pouvoir s'inscrire, il faut remplir au moins l'une des conditions suivantes : avoir des parents ou grands-parents demeurant à Saint-Martin-Des-Champs ; être inscrit dans un établissement scolaire de Saint-Martin-des-Champs ; être inscrit dans une association de Saint-Martin-des-Champs.

L'inscription se fait pour la période du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 en remplissant le dossier d'inscription disponible lors des permanences, en signant le règlement intérieur et en s'acquittant du montant de l'adhésion de 8,65€.
Pour les inscriptions aux sorties, les enfants ne peuvent participer à des sorties identiques (une seule sortie piscine ou 3 curés par exemple) ; pour participer aux sorties, les jeunes doivent être à jour de leur adhésion et de leur dossier d'inscription.

Pour les activités sur Saint-Martin-Des-Champs, il est demandé de s'inscrire à l'avance aux activités, l'accès pourra être refusé aux enfants non-inscrits si l'effectif ne correspond pas à l'encadrement. Les enfants doivent rester au centre pendant toute la durée des activités dirigées ; pour les activités libres, ils peuvent partir quand ils le désirent avec l'autorisation de leurs parents et en prévenant l'encadrement.
Les rendez-vous pour les activités se font aux lieux indiqués sur le programme. Pour participer aux activités, les jeunes doivent être à jour de leur adhésion et de leur dossier d'inscription.

NOMS DES HAMEAUX SAINT-MARTINOIS
Les origines

TUNEZ (Tunès)

Nous n'avons actuellement aucune explication satisfaisante à ce nom. Il est pourtant indéniablement d'originie bretonne. Une enquête complémentaire serait nécessaire. Il pourrait éventuellement s'agir d'un nom de personne féminin.

ECOLE MATERNELLE DU GOUELOU

En préparation de l'année scolaire 2016-2017, si votre enfant est né(e) en 2013 ou 2014 et n'est pas encore scolarisé(e), merci d'appeler Mme Namoah, directrice de l'école maternelle du Gouélou, pour convenir d'un RDV pour son inscription au 02.98.88.39.36.
Pensez à vous munir du livret de famille et du carnet de santé de l'enfant.

L'APPRENTISSAGE RECRUTE !

Le CFA du Pôle Formation des Industries Technologiques de Brest relaie les demandes d'embauches en contrat d'apprentissage de plusieurs entreprises, dans la zone de Saint-Martin-des-Champs :
- une entreprise, spécialisée en découpage et emboutissage, située à Saint-Martin-des-Champs, recherche un alternant en BAC PRO Technicien Usinage (15 jours en entreprise et 15 jours au Pôle Formation des Industries Technologiques de Bretagne sur le site de Brest). CV à faire parvenir à l'adresse suivante : audrey.marcou@formation-industries-bretagne.fr
- une entreprise située à Morlaix souhaite embaucher pour une formation BTS Conception de Processus de Réalisation de Produits. CV à faire parvenir à l'adresse suivante : aurore.lavenne@formation-industries-bretagne.fr

Le pôle formation organise de nombreuses formations par alternance, du BAC PRO au BTS, spécialisées dans les métiers de l'industrie et a actuellement plus de **350 postes** en apprentissage à pourvoir sur la Bretagne pour la rentrée de septembre.

Vie associative

ASSM PETANQUE LOISIR

Les rencontres des samedis de juillet et août sont ouvertes à tous, adhérents et visiteurs, afin de faire découvrir l'activité de l'Association en cette période estivale.

LA SAINT MARTINOISE

Permanences pour les inscriptions à la course pédestre du 14 juillet :

- mardi 12 juillet, club house de foot, de 10h à 12h et de 17h à 19h
- mercredi 13 juillet, club house de foot, de 10h à 12h et de 17h à 19h.

Renseignements au 02 98 88 82 73 aux mêmes heures.

Réunion des bénévoles le mardi 12 juillet à 18h à la Halle Multiloisirs.

DON DU SANG

La prochaine campagne de don du sang aura lieu les **6, 7 et 8 juillet** au Roudour.

AMICALE DES RETRAITES

- **Lundi 20 juin** : concours interne de dominos, salle Gallouédec (14h) ; inscriptions pour le concours de Plouvorn

- **Mercredi 22 juin** : concours de dominos à Plouvorn sur inscription, départ du covoiturage à 13h30 au Roudour.

- **Vendredi 24 juin** : conseil d'administration à Gallouédec (10h)

- **Mercredi 29 juin** : repas à 12h et danses de société, au Roudour (sur inscription)

LIGUE CONTRE LE CANCER

Pour rencontrer l'assistante sociale à notre local ou à domicile, prendre RDV au : 02.98.47.40.63

La psychologue peut être consultée le lundi après-midi, mardi, vendredi après-midi. RDV au 02.98.63.92.27

Pour toutes les activités, inscriptions et renseignements au : 02.98.63.92.27

A TRAVERS CHAMPS Randonnées

Tous les départs se font à 13h45

Jeudi 23 juin :
Carantec : Kelenn-Callot
RDV parking du Kelenn
Carantec : le port – Callot
RDV parking du port

Lundi 27 juin
Carantec : sortie pique-nique à 9h30, tour de Carantec à partir de la grande grève
RDV parking de la grande grève, et à Ro'ch C'hlaz vers 12h pour le repas.
Roc'h C'hlaz - pointe Cosmeur, à 13h30 après le repas.

PERMANENCES DU CIDFF

Ce centre, dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes, accueille, écoute et oriente les personnes sur leurs droits. Des entretiens individuels sont proposés, pour comprendre notamment les droits et recours sur le plan civil et pénal.

L'antenne de Morlaix propose des permanences du lundi au vendredi (sur rdv, au 02 98 44 97 47) dans les locaux ART – rue Yves Prigent.

AVIAM BRETAGNE GRAND-OUEST

Vous, ou un proche, estimez avoir été victime d'un accident médical, d'une infection iatrogène ou nosocomiale ? Ne restez plus seul face à vos questions et aux professionnels de la santé et du droit. Pour bénéficier de l'expérience de personnes déjà confrontées à ces problèmes, et vous entourer de conseils d'avocats et de médecins, rejoignez l'AVIAM (association d'aide aux victimes d'accidents médicaux).

Les objectifs sont d'informer et conseiller les victimes ; veiller au respect des dispositions de la loi Kouchner du 4 mars 2002 ; participer aux comités de représentants des usagers des Etablissements de soins, en contribuant à l'amélioration de la qualité de l'accueil et de la prise en charge des personnes malades et de leurs proches.

L'AVIAM est une association agréée par le Ministère de la santé depuis 2006, présente à la CCI (commission de conciliation et d'indemnisation). Pour adhérer à l'AVIAM, rendez-vous sur le site web www.aviam-bgo.fr, appelez le 02 96 29 89 17 ou contactez le délégué du Finistère, M. MOREAU Bernard
19, rue Georges Bizet
29600 Saint Martin des Champs
Tél : 02 98 88 13 47

LE MOT DE LA FIN…

Marc'hata, d'eun all da vriata

Marchander, pour qu'un autre embrasse la mariée

You do the bargaining and another one will kiss the bride.